

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC
342, CHEMIN DU FLEUVE
COTEAU-DU-LAC, (QUÉBEC)
J0P 1B0**



Projet de règlement N° RMH-330-2021-3

Modifiant l'annexe B du règlement RMH-330-2021 relatif au stationnement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis de motion	12 septembre 2023
Dépôt du projet de règlement	12 septembre 2023
Adoption du règlement	
Avis d'entrée en vigueur (journal + internet)	

PROJET DE RÈGLEMENT N° RMH 330-2021-3

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE B DU RÈGLEMENT N°
RMH 330-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre à jour l'annexe B du règlement no RMH 330-2021 relatif à la limitation des stationnements sur une voie publique sur son territoire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de motion a été déposé lors de la séance du 12 septembre 2023 et le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée ont été présentés au cours de la séance du 12 septembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été transmis aux membres du conseil conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est déposé par _____,

QUE LE CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'annexes B du règlement n° RMH 330-2021 est remplacé par celui en annexe au présent règlement.

Article 2 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, le 12 septembre 2023

(s) Andrée Brosseau
Andrée Brosseau, mairesse

(s) Chantal Paquette
Chantal Paquette, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 13 septembre 2023

Chantal Paquette, OMA
Greffière

ANNEXE « B »

Voies publiques où le stationnement est limité

- Rue des Abeilles;
- Rue Blanchard;
- En face du 354 chemin du Fleuve;
- Saint-Emmanuel;
- Rue des Merles;
- Rue Principale
- Chemin du Fleuve (entre le pont #? et le pont #?)